

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

84/082 du 19/01/84 22024
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP

Portant intégration et nomination de
Monsieur KILELE MUKANDZA Claude dans
les cadres de la catégorie A hié-
archie I des Services Techniques
(Laboratoire des Mines).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement
de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60.90 du 3.3.60, fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62.130/MF du 9.5.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.195/FP du 5.7.62 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63.81/FP.BE du 26.3.63 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires,
notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 87.50/FP.BE du 24.2.64 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et
remplacent les dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret
80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81.017 du 26.1.81 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83.320 du 3.5.83, portant nomina-
tion d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'accord du 5.8.70 signé entre
la République Populaire du Congo et l'URSS ;
(/u la lettre n° 5135/MEN.DGEUC.DGB du 22.9.83
du Directeur de l'Orientalisation et des Bourses transmettant
le dossier de candidature constitué par l'intéressé

DECRETE :

.../...

YB

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 60.90 du 3.3.60 et du Protocole d'accord du 5.6.70 susvisés Monsieur KILELE MUKANDZA Claude, né le 7.9.1954 à Madingou, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Géologue du Pétrole, Spécialité : Géologie et Prospection des Gisements de Pétrole et Gaz, obtenu à l'Université de l'Amitié des Peuples Patrice Lumumba (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré Publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 19 Janvier 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre des Mines
et de l'Energie,

- Rodolphe ADADA. -

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIANA. -

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Casséoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

- JLRPC 1
- DGTFP.DFP 3
- DFP.BST 1
- DGB 3
- DCF 1
- MME 1
- INTERESSE 1
- DLSSIER 3
- SGCM.BC 2. -